RCS : PERPIGNAN
Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00588
Numéro SIREN : 819 923 228
Nom ou dénomination : Onedirect Holding - ODH

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2016 sous le numéro de dépôt A2016/002575

442965

Dénomination : Onedirect Holding - ODH
Adresse : 58 avenue de Rivesaltes 66240 Saint-esteve -FRANCE-

n° de gestion : 2016B00588
n° d'identification : 819 923 228

n° de dépôt : A2016/002575
Date du dépôt : 29/04/2016

Pièce : Rapport du commissairez aux avantages particuliers 27/04/2016

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de PERPIGNAN (P.O.)

442965

AUDIT
CONSULTING
GROUP

Commissariat aux comptes

Onedirect Holding - ODH

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 58 avenue de Rivesaltes
66240 SAINT-ESTEVE

Société en cours de constitution

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX AVANTAGES PARTICULIERS

En exécution de la mission de Commissaire aux avantages particuliers qui nous a été confiée par désignation de l'associé unique en date du 19 avril 2016 et conformément aux articles L.228-15, L225-147 et R.225-136 du Code du Commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'appréciation des droits particuliers résultant de la création d'actions de préférence, dites « ADP », et des droits particuliers résultant de la création d'actions de préférence, dites « ADP IT ».

L'opération envisagée vous est présentée dans le projet de rapport du Président, le projet de statuts modifiés, et le projet de texte des résolutions qui nous ont été communiqués le 25 avril 2016.

Il nous appartient d'apprécier les droits particuliers attachés aux actions de préférence de catégorie « ADP » et « ADP IT » dont l'émission est proposée à la réunion de l'assemblée générale de votre société prévue le 10 mai 2016. Il ne nous appartient en revanche pas de juger du bien-fondé de l'octroi de droits particuliers, lequel procède du consentement des actionnaires.

225, avenue de Lardenne - 31100 Toulouse
Tél. 05 61 43 68 80 - **Fax.** 05 61 76 58 22

SARL au capital de 918 580 euros inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Toulouse Midi-Pyrénées - Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Toulouse
RCS TOULOUSE B 413 700 428 - N°TVA INTRACOM FR 70 413 700 428

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, sont destinées à décrire et apprécier chacun des droits particuliers attachés aux actions de préférence. Elles sont également destinées à indiquer pour ces droits particuliers quel mode d'évaluation a été retenu et pourquoi il a été retenu.

Notre mission prenant fin avec le dépôt de notre rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa signature.

Le présent rapport s'ordonne selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération
2. Description des droits particuliers
3. Diligences accomplies et appréciation des droits particuliers
4. Conclusion

1. Présentation de l'opération envisagée

La société Onedirect Holding - ODH est une société par actions simplifiée en cours de constitution, au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 actions de 1 euro de nominal chacune.

Le projet de texte des résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2016 prévoit que le capital social de la société Onedirect Holding soit porté à un montant de 11 683 028 euros, divisés en 11 683 028 actions de 1 euro de nominal chacune, par décisions successives d'augmentations en numéraire et en rémunération d'apports de titres, effectuées dans le cadre de la prise de contrôle par la société de 100% du capital de la société Onedirect Participations.

Le projet de texte des résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2016 prévoit également notamment l'émission d'emprunts obligataires par voie d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires (9 987 543 OC de 1,04 euros de valeur nominale unitaire).

L'opération visée dans le cadre de la mission concerne la création d'actions de préférence ADP, la création d'actions de préférence ADP IT, et l'émission de 180 000 ADP et 757 741 ADP IT, qui seraient souscrites par les actionnaires ci-dessous dénommés, le droit préférentiel de souscription des autres actionnaires étant supprimé au profit des personnes désignées :

ADP :

- Société MOD 17 807 ADP
- Monsieur Philippe GUISSET 144 000 ADP
- Madame Nathalie MASSIA 2 488 ADP
- Madame Isabelle MOULINAT 1 023 ADP
- Madame Anita BRAJONE 5 320 ADP
- Madame Marina WEISKAL 2 046 ADP
- Monsieur Javier Lillo UGEDO 1 344 ADP
- Monsieur Adrien VELTER 5 972 ADP

ADP IT :

- Société MOD 32 324 ADP
- Monsieur Philippe GUISSET 692 385 ADP
- Madame Nathalie MASSIA 4 518 ADP
- Madame Isabelle MOULINAT 1 857 ADP
- Madame Anita BRAJONE 9 659 ADP
- Madame Marina WEISKAL 3 715 ADP
- Monsieur Javier Lillo UGEDO 2 440 ADP
- Monsieur Adrien VELTER 10 843 ADP

Le capital social de la société Onedirect Holding – ODH sera composé comme suit :

Catégorie d'actions	Nombre	Nature
Actions Ordinaires	10 745 287	Actions Ordinaires
ADP	180 000	Actions de préférence ADP
ADP IT	757 741	Actions de préférence ADP IT
Total	**11 683 028**	

Les actions ordinaires nouvelles sont émises au prix unitaire de 1,04 € soit 1,0 € de valeur nominale et 0,04 € de prime d'émission par action, compte tenu de la décision d'émettre, post closing de l'opération, des actions gratuites destinées aux salariés du groupe.

2. Description des droits particuliers

Les droits particuliers sont présentés dans le projet de rapport du Président à l'assemblée générale du 10 mai 2016 (ADP en Annexe 1, ADP IT en Annexe 2), et le projet de statuts modifiés (ADP en Annexe 2, ADP IT en Annexe 3), qui nous ont été communiqués le 25 avril 2016.

Nous précisons que la description des droits particuliers effectuée ci-après de manière simplifiée se concentre sur la substance même de ces droits particuliers et ne saurait se substituer à la définition exhaustive de ces droits telle qu'elle figure dans ces documents.

Ces droits particuliers peuvent être résumés comme suit:

ADP :
Les actions de préférence ADP sont assorties d'un droit à percevoir, dans le cadre d'une cession ou d'une introduction en bourse, un produit complémentaire qui viendra s'ajouter à la quote-part reçue au même titre que les actions ordinaires de la société (selon le mécanisme de partage des performances décrit dans les documents communiqués par le Président).

ADP IT :
Les actions de préférence ADP IT sont privées du droit de vote.
Elles font l'objet d'un traitement *pari passu* avec les OC émises le 10 mai 2016, sous la forme d'un droit à dividende prioritaire (ou droit à dividende théorique le cas échéant).

3. Diligences accomplies et appréciation des droits particuliers

3.1. Diligences accomplies

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à :

- examiner les informations se rapportant aux actions de préférence ADP et ADP IT et aux droits particuliers dont elles sont assorties présentées dans le projet de rapport du Président, dans le projet de statuts ainsi que dans le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale en date du 10 mai 2016;

- effectuer les vérifications que nous avons estimé nécessaires pour apprécier la consistance des droits particuliers octroyés et leur incidence sur la situation des actionnaires ;

- prendre connaissance du mode d'évaluation retenu des droits particuliers dont sont assorties les actions de préférence ADP, au travers de la revue du rapport d'évaluation émis par le cabinet ADVANCE CAPITAL en date du 15 avril 2016 ;

- vérifier que les droits particuliers ne sont pas contraires à la loi ;

- obtenir de la part du Président de la société Onedirect Holding - ODH une lettre d'affirmation, reprenant les principales déclarations qui nous ont été faites.

Nous vous précisons que la mission du commissaire aux apports chargé d'apprécier les avantages particuliers n'est pas assimilable à une mission de « due diligence », ni d'expertise indépendante sur la valorisation des droits particuliers attribués. Notre mission a pour seuls objectifs d'éclairer les actionnaires sur les droits particuliers attachés aux actions de préférence dont l'émission est envisagée et de vérifier que ces droits ne sont pas contraires à la loi.
Nous vous précisons également qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la possibilité de réalisation des prévisions ayant servi de base à l'évaluation des avantages particuliers.

3.2. Appréciation des droits particuliers

ADP

Les droits particuliers attribués aux titulaires des actions de préférence ADP sont des droits de nature pécuniaire.

Les détenteurs d'actions de préférence ADP se voient attribuer un droit à percevoir, dans le cadre d'une sortie (telle qu'elle est définie dans les projets de statuts), une allocation complémentaire dont le calcul est conditionné au multiple réalisé par les investisseurs financiers.
Cette allocation ne devra pas avoir pour conséquence de faire passer le TRI des investisseurs financiers en dessous de 10% (elle sera alors réduite de telle sorte que les investisseurs financiers réalisent un TRI de 10%).
En dessous d'un TRI de 10%, l'allocation aux ADP sera nulle.

La société Onedirect Holding – ODH a fait procéder à une évaluation de la valeur de l'avantage particulier attaché aux ADP.
Ce rapport, émis en date du 15 avril 2016 par le cabinet ADVANCE CAPITAL, fait apparaître une fourchette de valeur des ADP comprise entre 126 K€ et 298 K€, avec une valeur moyenne à 200 K€, soit un prix unitaire à l'émission moyen, pour 180 000 ADP, de 1,11 €.

La valeur des actions ordinaires émises dans le cadre de l'opération est de 1,04 €.

Il a été retenu un prix d'émission de 1,11 euros pour chacune des actions ADP à émettre, soit une valeur de 0,07 euro au titre de l'avantage particulier attaché aux actions de préférence ADP, après prise en compte de la prime d'émission de 0,04 euro appliquée sur les autres titres émis à l'effet d'attribuer les actions gratuites.

ADP IT
Les droits particuliers qui seraient attribués aux titulaires des actions de préférence ADP IT, outre le fait qu'elles sont privées du droit de vote, sont des droits de nature pécuniaire.

Les ADP IT sont alignées *pari passu* sur les OC émises dans le cadre de l'opération.

Par conséquent, le prix d'émission unitaire des ADP IT retenu est aligné au prix d'émission des actions ordinaires et des OC émises dans le cadre de l'opération, soit 1,04 euros.

4. Conclusion

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les droits particuliers attachés aux actions de préférence ADP et ADP IT.

Fait à Toulouse, le 27/04/2016

AUDIT CONSULTING GROUP
Commissaire aux avantages particuliers

Isabelle TOUSTOU
Commissaire aux comptes associée